



## **Trophée Interrégional Jeunes 2**

**Spay – Gymnase Fernand Tavano**

**23 et 24 novembre 2024**

### **Règlement particulier**

#### **1. REGLEMENTS**

Les étapes TIJ se déroulent selon les règles fédérales relatives aux compétitions fédérales et dans le respect du présent règlement. Un règlement particulier, approuvé par le juge-arbitre de l'étape, doit compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

Les participants sont soumis au code de conduite des joueurs notamment le fait que la non-participation à la cérémonie de remise des prix constitue une violation de l'article 4.1.4 dudit code de conduite.

#### **2. CRITERES DE PARTICIPATION**

Seuls peuvent être admis à participer à une étape les joueurs de nationalité française, licenciés à la Fédération pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule l'étape.

Les joueurs extérieurs aux 3 ligues peuvent s'inscrire mais ne seront pas prioritaires.

Les joueurs sélectionnés aux CEJ ne pourront pas y participer.

### **3.Catégories et années d'âge**

En simple, une étape TIJ est ouverte aux joueurs des années d'âge poussin 1(1<sup>ère</sup> année), poussin2(2<sup>ème</sup>année), benjamin 1(1<sup>ère</sup>année), benjamin 2(2<sup>ème</sup>année), minime 1(1<sup>ère</sup>année), minime2(2<sup>ème</sup>année).

Si, pour les tableaux de simple, le nombre de participants par année d'âge est inférieur à 6, et que le nombre de participants de l'année supérieure le permet, il est possible de regrouper les joueurs par catégorie.

En double, une étape TIJ est ouverte aux joueurs des catégories poussins, benjamins, minimes.

Sur une même étape, une paire est autorisée à s'inscrire à une étape TIJ dans des catégories d'âge différentes.

Les poussins et benjamins qui ne seront pas autorisés à jouer en simple homme minime ne pourront participer au tableau de mixte minime.

### **4..MODALITES D'INSCRIPTION**

#### **Diffusion des invitations**

Les invitations sont envoyées aux 3 ligues de la zone selon l'échéancier suivant :

- Envoi des invitations à réception de l'autorisation de tournoi ;
- Date limite d'inscription : 01 novembre
- Une liste d'attente dans chaque tableau est mise en place pour pallier aux éventuels forfaits, dans les conditions fixées par le règlement général des compétitions ;
- Tirage au sort le 10 novembre avec prise en compte du CPPH au 07 novembre.
- Envoi des convocations entre 10 et 15 jours avant la compétition.

#### **Montant des droits d'inscription**

Les droits d'inscription à une étape sont fixés conjointement par les commissions jeunes de la zone. Le montant de ces droits revient à l'organisateur.

Les montants sont :

1 tableau : 15€

2 tableaux : 20€

#### **Modalités d'inscription**

Un joueur peut être inscrit par sa ligue, son comité ou son club.

L'inscription s'effectue sur badnet, accompagné du règlement des droits d'inscription, ou en ligne dans les délais mentionnés au §4. ci-dessus

## **5.Surclassement**

Les joueurs Minibad sont autorisés à participer.

Les poussins, benjamins, minimes<sup>1</sup> sont autorisés à jouer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure, sous réserve de l'article 6 ci-dessous.

## **6.Limites de participation**

Peuvent s'inscrire à une étape TIJ :

- Les Minibad (dans la catégorie Poussins 1)
- Les poussins
- Les benjamins classés au minimum P10 dans chaque discipline dans laquelle le joueur s'inscrit
- Les minimes classés au minimum D9 dans chaque discipline dans laquelle le joueur s'inscrit ;

L'inscription de joueurs dans une catégorie d'âge supérieure est soumise à la restriction suivante :

- Benjamins, minimes : respect des critères minimaux de classement de la catégorie où ils veulent jouer.

Si les inscriptions sont plus nombreuses que ne le permettent les conditions d'organisation, les participants sont retenus selon le critère du meilleur classement par points hebdomadaire (CPPH).

## **7.Accompagnateurs**

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

## **8.TABLEAUX**

### **Nombre et structure des tableaux**

Les tableaux ne sont pas soumis à l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions.

Les tableaux ont la structure suivante :

- Dans chaque catégorie, au moins une discipline débute par des poules suivies d'un tableau en élimination directe ;

- Les autres tableaux se jouent selon les impératifs techniques de l'organisation et dans la limite des horaires indicatifs (article 6.1.).

## **9. MODALITES D'ORGANISATION D'UNE ETAPE**

### **Horaires cadres**

- Première journée : samedi à partir de 9h30 et jusqu'à 19h30 ;
- Deuxième journée : dimanche de 8h30 à 16h00 (remise des récompenses incluse).
- Les simples seront joués le samedi. Les doubles hommes et dames poussin, benjamin et mixte minimales se joueront le dimanche.

### **Affichage**

Le présent règlement est affiché dans toutes les salles de compétition. Les tableaux sont affichés dans les gymnases.

### **Volants**

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition. Ils doivent être classés au minimum **en catégorie standard** (liste publiée sur le site fédéral).

L'organisateur fournit gratuitement les volants pour les finales. Le Volant de référence sera le CBX red.